

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votant par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 21 septembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Laurence HARDY, M. Thomas LAMAILLE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Thomas LAMAILLE

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.83/09.20

Objet : Conseil d'Administration de SEMINOR
Représentation de la commune
Indemnisation de l'administrateur

Délibération n°: D.83/09.20

**Objet : Conseil d'Administration de SEMINOR
Représentation de la commune
Indemnisation de l'administrateur**

Vu les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les élus locaux représentant les collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte locales « *peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés...* » ;

Considérant que les administrateurs présents au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR) peuvent percevoir des jetons de présence et des indemnités de frais de déplacement délivrés par ladite Société ;

Considérant que par délibération du Conseil Municipal n° D.45/06.20 du 25 juin 2020 Monsieur Omar BELGHACEM, Conseiller Municipal délégué à la vie des quartiers, a été désigné pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de la SEMINOR et qu'à ce titre, il peut prétendre à la perception d'indemnités de frais de déplacement et de jetons de présence dans la mesure où il assiste effectivement au Conseil d'Administration ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur Omar BELGHACEM, lorsqu'il siège au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière, à percevoir :
 - les jetons de présence,
 - les indemnités de frais de déplacement déterminées en fonction du barème forfaitaire publié au Journal Officiel sur la base suivante :
 - *Aller : Départ du lieu de travail : Le Havre – Lieu d'arrivée : Fécamp*
 - *Retour : Lieu de départ : Fécamp – Lieu d'arrivée : Domicile à Lillebonne*

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ÉLUS DE LA MAJORITÉ),
ET 7 ABSTENTIONS (ÉLUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

